

Prix Jean-Louis GERONDEAU-SAFRAN

REGLEMENT DU PRIX JEAN-LOUIS GERONDEAU-SAFRAN DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE – Edition 2020

Article 1 : Objectifs et présentation générale du Prix JL Gérondeau - Safran

Ce prix de stimulation de la construction d'un projet entrepreneurial a pour objectif de contribuer à l'émergence et/ou à la maturation de projets innovants, pouvant donner lieu à une création d'entreprise, portés par des équipes d'anciens élèves, doctorants ou jeunes docteurs de l'Ecole Doctorale, des élèves du cycle d'ingénieur ou étudiants de Master de l'Ecole polytechnique.

Le prix est doté de 60 k€ chaque année par la Fondation de l'Ecole Polytechnique dans le cadre de la convention signée avec la société Safran. Le nombre de projets lauréats est fixé à un maximum de 3 par an. Les prix sont versés à l'équipe porteuse du projet et les seuls engagements demandés aux lauréats sont de se consacrer très essentiellement à leur projet au cours des quinze mois suivants leur nomination et de faire un reporting au moins succinct en juin de chaque année durant 3 ans.

Article 2 : Participation

L'opération est ouverte aux équipes d'anciens élèves (X2013 inclus et après), étudiants (M2017 inclus et après), doctorants ou jeunes docteurs de l'Ecole Doctorale (D2017 et après), des élèves du cycle ingénieur ou étudiants de Master de l'Ecole polytechnique. Le Prix JL Gérondeau-Safran s'adresse aux porteurs d'un projet de création d'entreprise ainsi qu'aux entrepreneurs venant de créer leur start-up (date de création effective après le 1^{er} janvier 2020).

Article 3 : Organisation

L'opération est organisée par la Direction Entrepreneuriat et Innovation de l'X (DEI), en collaboration avec la Fondation de l'X, la Direction des Etudes et l'Ecole Doctorale de l'X.

Contacts : Jenna Benamirouche, 01 69 33 89 52 jenna.benamirouche@polytechnique.edu
Jacques Tamisier jacques.tamisier@wanadoo.fr

Article 4 : Comité d'attribution du prix JL Gérondeau – Safran

Le comité est composé des personnalités et/ou représentants du groupe SAFRAN, de la famille de Jean-Louis GERONDEAU, de l'Ecole et de la Fondation.

Prix Jean-Louis Gerondeau –Safran- Ecole Polytechnique

Article 5 : Rédaction des candidatures

Pour faire acte de candidature, le porteur de projet doit compléter, à son nom et à celui de ses collaborateurs éventuels, le dossier de candidature défini et fourni par la DEI de l'X. Le dossier doit être paraphé et signé par chacun des porteurs du projet pour être recevable.

Article 6 : Critères d'évaluation et éligibilité des candidatures

Les candidatures sont examinées selon différents critères :

- le caractère innovant du produit ou du service
- l'esprit d'entreprendre de l'équipe
- la complémentarité et la diversité des membres de l'équipe
- la potentialité économique, sociale ou environnementale (à travers la présentation d'au moins une application potentielle clairement identifiée)
- la construction du projet de développement de l'idée menant à une éventuelle création d'entreprise et/ou le projet de développement de l'entreprise

Article 7 : Analyse des candidatures et sélection des lauréats

Les candidats dont l'éligibilité du dossier aura été confirmée seront conviés à présenter leur projet à l'occasion d'un pré-jury qui se réunira, dans les locaux de la Fondation de l'X (33 rue St Guillaume, 75007 Paris), le jeudi 4 juin 2020 après-midi.

Les candidats retenus seront ensuite conviés à défendre leur projet à l'occasion d'un jury qui se réunira fin juin ou début juillet, toujours dans les locaux de la Fondation de l'X.

Article 8 : Date limite de dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être adressés sous format électronique (mentionnant en objet « PRIX JL GERONDEAU – SAFRAN») à l'attention de contact-dei@polytechnique.fr.

Le dossier déposé devra être complet, signé et scanné et pourra inclure toutes annexes pouvant appuyer le dossier (lettres de soutien, ...).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 07 mai 2020 à 23:59 (Heure de Paris).

Une interaction avec l'équipe organisatrice, préalablement au dépôt du dossier, est vivement recommandée ; cette interaction se déroulera de préférence sur le courant du mois d'avril.